

Cabinet du préfet

**Lille, le 20 décembre 2021**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les maires du Nord

copie à :  
mesdames et messieurs les sous-préfets

**Objet : Covid 19 – vigilance et mesures de freinage à l'occasion des fêtes de fin d'année**

La situation sanitaire liée à l'épidémie de la covid 19 se dégrade rapidement dans le département du Nord comme sur l'ensemble du territoire national. Le taux d'incidence du département s'élève à ce jour à 550 cas pour 100 000 habitants. Un tiers du nombre de lits en réanimation est déjà occupé par des patients affectés par la covid 19 et l'agence régionale de santé a décidé de déclencher le plan blanc dans l'ensemble des hôpitaux du département.

Des décisions supplémentaires ont été prises en conseil de défense et de sécurité sanitaire sous l'autorité du Président de la République afin de freiner la propagation de l'épidémie. Le port du masque est dorénavant obligatoire dans tous les établissements recevant du public, y compris ceux soumis à l'application passe sanitaire et les activités dansantes sont interdites dans les établissements recevant du public de type P et N. En complément, j'ai, par arrêté préfectoral, rendu obligatoire le port de masque dans tous les lieux de forte concentration de personnes (marchés, brocantes, vides greniers...) ainsi que dans les zones piétonnes de centre-ville. À l'école, le niveau 3 du protocole sanitaire est appliqué dans les écoles primaires.

Dans ce contexte de forte reprise de l'épidémie, il convient d'être particulièrement vigilant au respect des gestes barrières lors des moments festifs et de convivialité traditionnellement organisés dans cette période de fin d'année. Je vous invite à reporter les événements festifs dont la nature ou l'organisation ne vous permet pas de vous assurer, malgré les dispositifs envisagés, du respect permanent des gestes barrières, que ces événements se déroulent en intérieur (salles des fêtes, salles communales, ...) ou en extérieur (concerts, feux d'artifice ...). Nous avons par conséquent, avec le président de Conseil départemental, pris la décision d'annuler la cérémonie des vœux conjoints qui était prévue en janvier prochain. J'ai donné instruction aux forces de l'ordre de contrôler la bonne application de ces mesures.

Je sais pouvoir à nouveau compter sur votre compréhension et votre engagement pour lutter contre cette pandémie.

Pour le préfet du Nord absent et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture du Nord

  
Simon FETET